

2V
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 55 QUAI Commandant l'HERMINIER
42300 ROANNE
RCS DE ROANNE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 JUILLET 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ le ONZE JUILLET, à 13 heures,

Tous les associés de la société 2V se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'issue de la signature des statuts constitutifs de la société 2V en vue de désigner le premier Président et un Directeur Général pour la société.

L'Assemblée est présidée par **Madame Vanessa CUISSET**.

Monsieur Victor PINA accepte les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- * Nomination du premier Président de la société 2V,
- * Nomination d'un Directeur Général pour la société 2V.

La discussion est ouverte.

Après échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de première Présidente de la société 2V, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

*** Madame Vanessa CUISSET**

Née le 16/04/1981 à ROANNE (LOIRE/42300), de nationalité française,
Demeurant 5, impasse des MERISIERS 42300 MABLY.

Madame Vanessa CUISSET déclare accepter les fonctions de Présidente qui lui sont confiées. Elle affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat. Elle confirme remplir les conditions réglementaires, légales et statutaires pour l'exercice des fonctions de Présidente de la société 2V.

Les pouvoirs de la Présidente s'exercent conformément aux dispositions légales et statutaires.

La rémunération de la Présidente fera l'objet de décisions ultérieures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

VP

JC

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de Directeur Générale de la société 2V, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

*** Monsieur Victor, Manuel PINA**

Né le 12/05/1966 à REBOLOSA - SABUGAL (PORTUGAL), de nationalité française,
Demeurant 4 impasse Jean JARS 42300 ROANNE

Les pouvoirs du Directeur Général s'exercent conformément aux dispositions légales et statutaires.

Le Directeur Général a comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

La rémunération du Directeur Général fera l'objet de décisions ultérieures.

Monsieur Victor PINA déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées. Il affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat. Il confirme remplir les conditions réglementaires, légales et statutaires pour l'exercice des fonctions de Directeur Général de la société 2V.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et les associés cofondateurs.

Madame Vanessa CUISSET, Présidente de séance
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente de la SAS 2V »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente
de la SAS 2V



Monsieur Victor PINA, Secrétaire de séance
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la SAS 2V »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général de la SAS 2V

